

Nous vous remercions de votre pré-inscription à notre formation. Voici joints à ce courrier :

- les documents de validation de cette inscription (convention, programme, ...),
- les indications pour les demandes de prise en charge possibles, à réaliser avant la formation.

Atelier m'alice est un Organisme de Formation agréé par l'Etat et « datadocké », vous pouvez bénéficier d'un financement par un Fond d'Assurance de Formation (FAF) ou un Organisme Collecteur (OPCO).

A toutes les phases du processus avant la formation, vous pouvez nous contacter pour demander un accompagnement concernant votre demande.

Effectuez la demande de prise en charge sur le site des organismes collecteurs.

Dès que vous recevez un « bon pour accord » de la part de l'organisme financeur, et après le stage, effectuez la demande de remboursement.

Quelques informations sur les principaux organismes financeurs :

| Salariés et Apprentis | Travailleur Non Salarié et Conjoint Collaborateur |
|---|--|
| <p>Principaux Organismes financeurs : OPCO EP - Cette demande se fait en ligne sur votre compte sur e.actalians.fr, choix : SARL M'ALICE. Vos conseillers OPCO EP sont disponibles au 09 70 838 837. Ou FAFIH - www.fafih.com.</p> | <p>Principaux Organismes financeurs : Pour connaître l'organisme dont vous dépendez, demandez à votre comptable une attestation URSSAF de Contribution à la Formation Professionnelle (CPF) précisant le destinataire de votre contribution ou taper votre SIRET sur www.cfadock.fr. FAFCEA (Répertoire des Métiers) - www.fafcea.com - Formulaire de Demande de prise en charge en PJ à nous retourner complétée, signée et tamponnée. Ou AGEFICE (Registre du commerce et sociétés) - communication-agefice.fr.</p> |

Merci de nous faire parvenir d'ores et déjà par retour :

| Salariés et Apprentis | Travailleur Non Salarié et Conjoint Collaborateur |
|--|---|
| <p><input type="checkbox"/> La convention de formation signée et tamponnée (ou signée électroniquement)</p> <p><input type="checkbox"/> Les attentes et autoévaluation avant formation</p> <p><input type="checkbox"/> Un chèque du montant TTC indiqué sur la convention (chèque débité après la formation) ou la preuve de la demande de paiement par l'OPCO avec le N° de dossier.</p> | <p><input type="checkbox"/> La convention de formation signée et tamponnée (ou signée électroniquement)</p> <p><input type="checkbox"/> Les attentes et autoévaluation avant formation</p> <p><input type="checkbox"/> Si vous dépendez du FAFCEA : Un chèque du montant de la TVA indiqué sur la convention (chèque débité après la formation). Le montant HT est versé directement par le FAFCEA. Si vous ne dépendez pas du FAFCEA, nous faire parvenir un chèque du montant TTC indiqué sur la convention (chèque débité après la formation).</p> <p><input type="checkbox"/> Pour l'année, nous fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>un extrait d'inscription au répertoire des métiers (D1) délivré par la Chambre des Métiers de moins de 1 an (ou carte Artisan).</i> - <i>L'attestation URSSAF de versement de la contribution à la formation vers le FAFCEA (à trouver sur https://www.secu-independants.fr/contact/attestations/ ou à partir de votre compte URSSAF en ligne)</i> |

Votre inscription sera validée une fois le dossier complet réceptionné.